

Appel à candidature

Exposition d'artistes amateurs de Grand Lieu Communauté

Règlement de participation

Afin de soutenir le dynamisme artistique de proximité, l'Office de Tourisme de Grand Lieu propose aux artistes amateurs locaux, de présenter leurs réalisations du 6 octobre au 3 novembre 2024, à la Maison des Pêcheurs du lac de Grand Lieu à La Chevrolière. Cette exposition entre dans le cadre de la programmation annuelle d'expositions temporaires. L'exposition regroupera la sélection de plusieurs artistes invités à présenter un ensemble cohérent et homogène de leurs productions.

Comment participer ?

- 1/ Les candidats doivent transmettre au plus tard le 30 juin 2024 :
 - La fiche de candidature complétée et signée
- 2/ Les candidats ayant postulé (1) doivent transmettre au plus tard le 30 août 2024 :
 - 6 à 10 photographies de leurs œuvres (via la plateforme en ligne gratuite *Wetransfer*) par mail uniquement à : cmanceau@grandlieu.fr

Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte. Les dossiers transmis après la date indiquée ne seront pas étudiés. Aucun frais d'inscription ni d'exposition n'est demandé aux artistes. Les artistes acceptent d'exposer gratuitement leurs œuvres.

Article 1. Proposition artistique

Les œuvres acceptées pour l'exposition sont les œuvres sur toile et techniques mixtes (peinture, collage, matières...), les œuvres sur papier (pastels, dessins, aquarelles et gravures), les œuvres photographiques imprimées sur support ou sous cadre, et les sculptures (avec socles si ces derniers sont spécifiques). Tout autre type de création (vitrail, ferronnerie, travail sur tissus, design d'objets, stylisme...) ne rentre pas dans le cadre de la sélection comme tout ce qui relève de l'artisanat. Les œuvres proposées ne devront pas excéder les dimensions suivantes : 90 cm x 70 cm. Il n'y a pas de thème imposé. L'attention se portera sur l'homogénéité de la série d'œuvres proposées par le candidat (un seul type de technique, homogénéisation de style).

Article 2. Modalités de participation

- Pour participer à cette exposition collective, les artistes doivent remplir les conditions suivantes :
- Justifier d'une pratique de création artistique en amateur (ne pas détenir de numéro SIRET, ni être inscrit à la Maison des Artistes)
 - Résider dans l'une des 9 communes de Grand Lieu Communauté
 - Être âgé d'au moins 18 ans

Les candidats déjà sélectionnés l'année N-1 ne sont pas autorisés à se représenter l'année N.

Article 3. Sélection

Le dossier est soumis à l'avis du Comité de Sélection « exposition artistes amateurs ». Ce comité est composé de membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme de Grand Lieu.

Il n'a pas pour objectif d'évaluer la qualité du travail mais a pour vocation de veiller à la qualité de la manifestation ainsi qu'à la cohérence et l'homogénéité des œuvres, dans l'intérêt des artistes et du public. Le comité de sélection se réserve le choix du nombre d'artistes sélectionnés avec un maximum fixé à 5 artistes. Les décisions du comité de sélection sont sans appel. Les candidats seront informés par mail des choix, le 6 septembre 2024.

Article 4. Installation

L'accrochage aura lieu le vendredi 4 et le samedi 5 octobre 2024 (sur rendez-vous). Il est réalisé par les artistes, en lien avec le commissaire d'exposition de l'Office de Tourisme de Grand Lieu. Le nombre des œuvres et leur implantation dans l'espace d'exposition reviennent au comité de sélection et au commissaire d'exposition. Les œuvres doivent être dotées d'un système d'accrochage solide et permettant un centrage correct. Les œuvres trop fragiles ou dotées de manipulations par le public sont à éviter. Les emballages ne seront pas stockés par l'organisation. Le décrochage aura lieu le dimanche 3 novembre (soir) et/ou le mardi 5 novembre 2024 (sur rendez-vous). Le transport aller et retour des œuvres sera à la charge de l'artiste.

Article 5. Conditions financières - Coût de l'exposition

Les artistes s'engagent à ne pas demander à Grand Lieu Communauté de gratification ou rémunération pour ce projet. Les agents de Grand Lieu Communauté ne sont pas habilités à effectuer des transactions liées aux œuvres exposées.

Article 6. Assurance

Le transport est sous la responsabilité des artistes. L'Office de Tourisme de Grand Lieu prend en charge l'assurance des œuvres le temps de l'exposition. Les artistes sélectionnés s'engagent à transmettre à l'Office de Tourisme de Grand Lieu la liste des œuvres - comportant l'intitulé, les matériaux, le format - ainsi que la valeur d'assurance de chaque œuvre.

Article 7. Permanences d'ouverture

L'exposition sera visible aux heures d'ouverture de la Maison des Pêcheurs du lac de Grand Lieu, soit :

- Du 6 au 18 octobre 2024, les mercredis, vendredis, samedis et dimanches, de 14h à 17h30,
- Du 19 octobre au 3 novembre 2024, du mardi au dimanche, de 14h à 17h30 (vacances scolaires zone B).

Les artistes s'engagent à effectuer une permanence d'accueil durant, au moins, un dimanche après-midi. Les dates de permanence seront fixées selon un calendrier défini en accord avec l'ensemble des artistes.

Article 8. Communication

La communication est gérée par le service communication de Grand Lieu Communauté (presse, sites web, réseaux sociaux, affiches). Un vernissage sera organisé dimanche 6 octobre 2024 à 15h. Les artistes sélectionnés s'engagent à être présent au vernissage. Ils s'engagent également à participer à la communication de l'événement via diffusion des affiches et flyers et relai réseaux sociaux le cas échéant.

Article 9. Droits de reproduction

Les artistes autorisent la reproduction des œuvres présentées et s'engagent à ne pas demander à l'Office de Tourisme de Grand Lieu un quelconque droit de reproduction pour l'œuvre qui serait reproduite à des fins de communication et de promotion de leur travail et de l'exposition (documents destinés à la presse, site Internet, réseaux sociaux...).

Article 10. Droits de représentation

Les artistes autorisent l'exposition et la représentation de leurs œuvres pendant toute la durée de l'exposition, à titre gracieux. La cession de leurs droits ne donnera donc pas lieu à rémunération par l'Office de Tourisme de Grand Lieu.

Article 11. Responsabilités

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, l'Office de Tourisme de Grand Lieu se réserve le droit d'annuler ou d'écourter cette exposition et ne serait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice causé aux artistes.

Article 12. Application du règlement

La participation à cette manifestation implique de la part des artistes l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités du déroulement de l'exposition.

Appel à candidature

Exposition d'artistes amateurs de Grand Lieu Communauté

Fiche de candidature
(A retourner au plus tard le 30 juin 2024)

NOM :

Prénom :

Nom d'artiste (optionnel) :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Votre formation :

- Autodidacte Cours ateliers/associations

Merci de cocher ci-dessous :

- J'ai bien pris connaissance et j'accepte le règlement de participation
- J'autorise l'Office de Tourisme de Grand Lieu à conserver mes données dans le cadre de l'organisation de cette exposition
- J'accepte que mon nom d'artiste ou mon nom de famille soit affiché sous mes œuvres durant l'exposition.

Le/...../ 2024 à

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Rappel : Pièces à joindre au dossier avant le 30 août 2024

- 6 à 10 photographies de vos œuvres
Envoi par mail via la plateforme de téléchargement gratuite *Wetransfer* uniquement à :
cmanceau@grandlieu.fr
Les visuels ne doivent pas comporter de texte et doivent être de bonne qualité au format jpg.
Nommer les fichiers par : votre nom - titre de l'œuvre - dimensions de l'œuvre

Rappel du calendrier

Vendredi 30 août 2024, date limite d'envoi des photographies des oeuvres

Vendredi 6 septembre 2024, retour du comité de sélection « exposition artistes amateurs »

Vendredi 4 & samedi 5 octobre 2024, montage de l'exposition

Dimanche 6 octobre 2024, vernissage à 15h

Dimanche 3 novembre et /ou mardi 5 novembre 2024, démontage de l'exposition

Contact et renseignements

Charlène MANCEAU-CHOPARD - cmanceau@grandlieu.fr - 02 40 78 73 88

Office de Tourisme de Grand Lieu - 2 place de l'abbatiale – 44310 Saint Philbert de Grand Lieu